

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NŒUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	12

Séance n° 2 du 9 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION
le 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Isabelle CATHERIN, Sandrine HEUDE, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON et Manuella PESTEL.

Absents : Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Patrick BOUTEILLER, représenté par Thierry JOURNEUX, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Majda LACHGAR.

Secrétaire : Thierry JOURNEUX.

❖ *Délibération n° CM.19-2023*

Service Public de l'ASSAINISSEMENT

◆ Rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service ◆

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou l'eau potable) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2021 concernent :

1. la compétence assainissement non collectif sur le périmètre des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. la compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB.

4. la compétence eau potable sur le périmètre de 13 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).
5. la délégation de service public d'eau potable sur le périmètre de 11 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB).

Les rapports 1, 2 et 4 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif, non collectif et de l'eau potable.

Les rapports 3 et 5 sont produits par les délégataires chaque année et comprennent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 10 février 2023. Ils ont précédemment été examinés par les commissions consultatives des services publics locaux du 16 novembre 2022 (rapport 5), du 31 janvier 2023 (rapports 1 et 2) et du 9 mars 2023 (rapport 3).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement (et l'eau potable) pour l'année 2021.

* * * * *

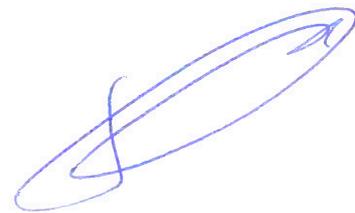
Entendu cet exposé, Le Conseil Municipal s'ESTIME INFORMÉ de la gestion 2021 du service d'assainissement collectif ou non collectif.

Pour extrait certifié conforme, le 14 juin 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 14 juin 2023.



Thierry JOURNEUX, Secrétaire